



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE PGO AUTOMOBILES  
DU 4 JUILLET 2005**

**PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE APPELEE A STATUER SUR LES  
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004**

Conformément à un avis de réunion valant avis de convocation paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1<sup>er</sup> juin 2005, les actionnaires de PGO Automobiles, société qui fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire dans le cadre de laquelle Maître de SAINT-RAPT a été nommé Administrateur Judiciaire avec mission de représentation (*voir communiqué du 2 juin 2005*), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 4 juillet 2005 au siège social, sur convocation du Conseil de Surveillance de la Société.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- Révocation de Monsieur Olivier BAUDOIN de son mandat de membre du Directoire,
- Révocation de Monsieur Laurent SKRYPCZAK de son mandat de membre du Directoire,
- Pouvoirs.

L'Assemblée Générale a procédé à la révocation de Messieurs Olivier BAUDOIN et Laurent SKRYPCZAK de leur mandat de membre du Directoire.

En outre, le Président du Tribunal de Commerce d'Alès a, aux termes d'une ordonnance en date du 29 juin 2005, ordonné la prolongation de 4 mois, soit jusqu'au 30 octobre 2005, du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société PGO Automobiles S.A. appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004.

Saint-Christol-lez-Alès, le 18 juillet 2005.

\*  
\*       \*  
\*